



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/14934
29 mars 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 91ème séance plénière de sa trente-sixième session, le 9 décembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/98, intitulée "Armement nucléaire israélien"*. Aux paragraphes 5 et 7 de la résolution 36/98, l'Assemblée générale

"5. Prie le Conseil de sécurité d'interdire toutes les formes de coopération avec Israël dans le domaine nucléaire;

...

7. Prie le Conseil de sécurité d'entreprendre une action coercitive efficace contre Israël pour l'empêcher de mettre en danger la paix et la sécurité internationales par sa capacité de production d'armes nucléaires."

* Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral voir le document A/RES/36/98.

